Jeunesse Martiniquaise : Clé de l'Avenir de notre Territoire

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des Entreprises,
De la Concurrence, de la Consommation,
Du Travail et de l'Emploi

Etat des lieux de l'apprentissage à la Martinique

Mercredi 30 avril 2025

Les évolutions réglementaires du contrat d'apprentissage

Loi « liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018 :

1/Rénovation de la gouvernance de la formation professionnelle ;

2/Libéralisation de l'offre de formation en apprentissage ;

3/Modernisation du régime de l'alternance.

Objectif : enclencher une dynamique en faveur du développement de l'apprentissage

Assouplissement des conditions de conclusion du contrat d'apprentissage:

- Extension de la limite d'âge d'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans;
- Revalorisation de la rémunération des apprentis (augmentation des pourcentages réglementaires),
- Modification de la durée minimale du contrat est réduite à six mois (au lieu d'un an)
- Possibilité d'adapter la durée du contrat afin de tenir compte du niveau initial de compétence du jeune, par la signature d'une convention tripartite ,
- Possibilité d'entrer en apprentissage à tout moment, au cours de l'année,
- Les modalités de rupture de contrat sont facilitées.

Modification du schéma et des modalités de financement : financement au coût contrat par les OPCO via les contributions versées par France compétences ;

Libéralisation de l'offre de formation en apprentissage entrainant une forte augmentation du nombre de CFA ;

Regroupement des aides financières aux employeurs d'apprentis et forte implication de l'Etat durant la période de crise sanitaire pour soutenir les employeurs.

La liberalisation de l’offre formation

Une forte augmentation du nombre de CFA

L'offre de formation et les CFA en Martinique

L'AGEFMA assure la collecte de l'offre de formation.

Au 25 avril 2024, la DEETS identifie 30 CFA implantés sur le territoire.

- La liste des CFA est consultable sur :

www.seformerenmartinique.mq/organismes

- La recherche d'une formation par apprentissage peut s'effectuer sur :

www.1jeune1solution.gouv.fr/formations/apprentissage

Niveaux de formation : du niveau 3 au niveau 7 (CAP au Bac+5)

30 CFA identifiés sur le territoire

- **Agriculture :** CFA agricole.
- **BTP** : AMEP-BTP, préventis, FBDB.
- **Secteur tertiaire** : SKILLFOR, CNAM, IFC, FORE, Keyce academy, ISCA BS, Essentia caraibes, IDEV
- **Artisanat** : CFA CMA
- **Santé** : CFA santé
- **Numérique** : CFI
- **Beauté** : la beauté du strass ; CFA CMA
- **Hôtellerie /restauration :** Vatel, UMIH formation ; CFA CMA
- **Aéronautique** : CIOM
- **Sureté, sécurité :** IRSEC
- **Animation et sport :** CEMEA
- **Service et soins à la personne** : CECEDILLE
- **Transport, logistique** : Formalib, CAMAS,
- **Autres** : GRETA, CFA PI, Success formation, La formation en action, CFA MANS, LB developpement

L’apprentissage en quelques chiffres : un bilan quantitatif positif…

Une forte augmentation des contrats sur la période 2020-2023 notamment dans l’enseignement supérieur

Evolution du nombre de contrats d'apprentissage

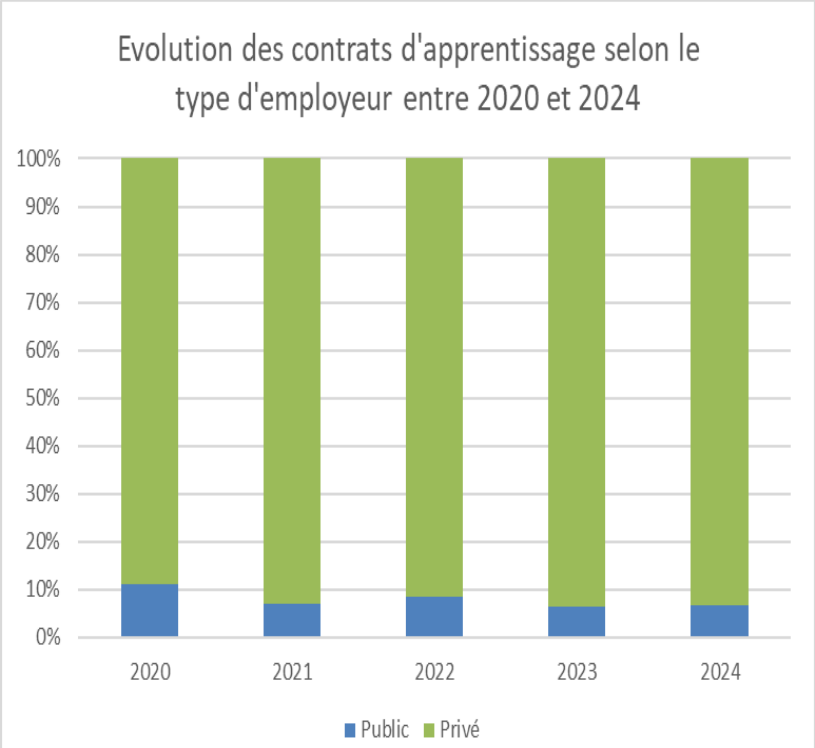

Année	Secteur public	secteur privé	Total entrées
2020	135	1083	1218
2021	113	1487	1600
2022	184	1972	2156
2023	131	1874	2005
2024	137	1935	2072

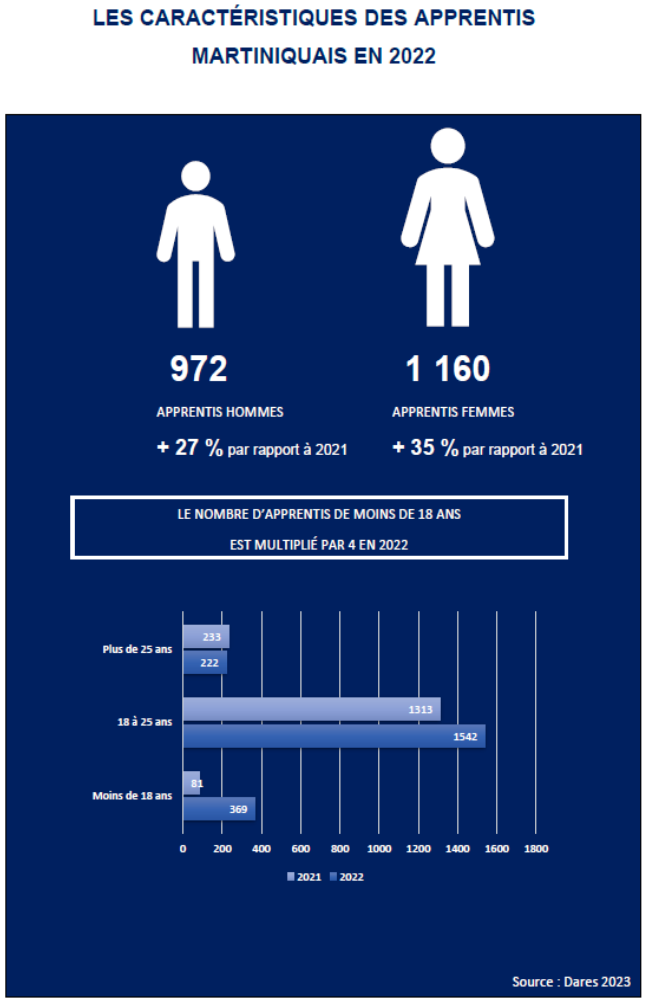

LA MAJORITÉ DES APPRENTIS PREPARENT UN BAC + 3

LA CERTIFICATION PRÉPARÉE PENDANT LE CONTRAT EN 2022

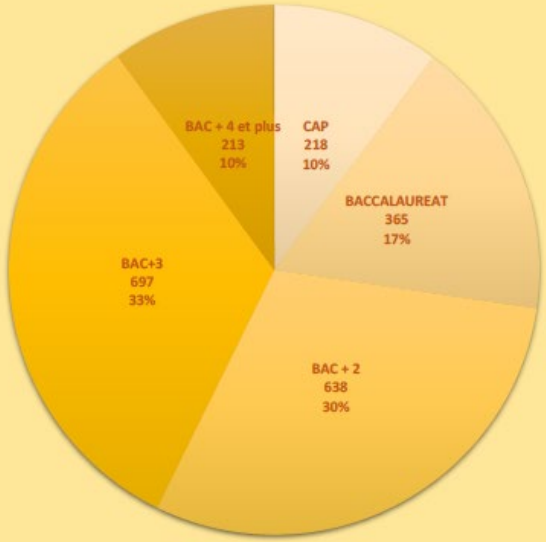

73 % des jeunes apprentis préparent un diplôme de niveau supérieur au BAC durant son contrat d'apprentissage en 2022

Source : Dares 2023

LE TAUX D'EMPLOI DES SORTANTS DE L'APPRENTISSAGE

LE TAUX D'INSERTION DES APPRENTIS INSCRITS EN DERNIÈRE ANNÉE DANS UNE FORMATION DE NIVEAU CAP ET BTS 6 MOIS APRÈS LEUR SORTIE EN 2020 - 2021

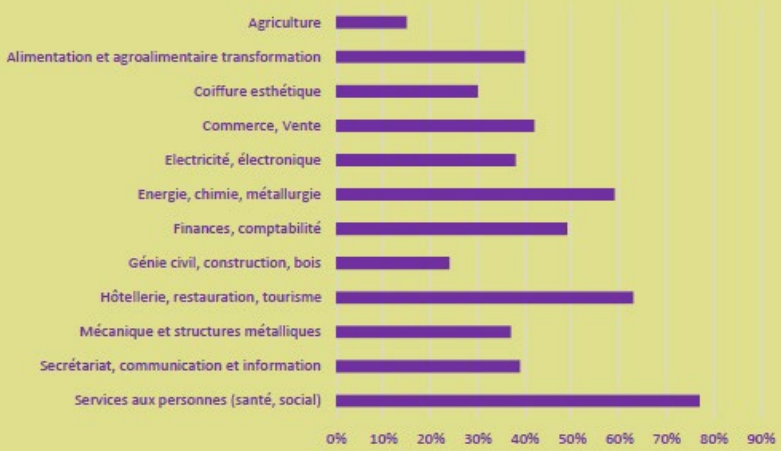

77 % des apprentis sortants sont embauchés au bout de 6 mois dans le secteur des services aux personnes ;

15 % des apprentis sortants sont embauchés dans le secteur de l'agriculture

Source : Dares 2023

...le défi de la qualité à relever

Les aspects qualitatifs : Constats et sujets de réflexions

Sécuriser le parcours des jeunes

Favoriser la visibilité de l'offre d'embauche des employeurs en apprentissage pour faciliter les recherches de contrats par les jeunes.

La valorisation des métiers.

Intégrer les apprentis en entreprise : les enjeux de la formation du maitre d'apprentissage.

Insister sur la qualité de l'offre de formation, la pédagogie de l'alternance et la professionnalisation des CFA.

Formation par apprentissage : coût ou investissement pour l'employeur, pour le CFA, pour le territoire ?

Consolider les modalités de financement des investissements des plateaux techniques des CFA.

Taux de rupture : 15% à 6 mois

Crise sanitaire 2020-2022 :

- Augmentation du nombre de contrats en raison de l'aide exceptionnelle ;
- Retard de financement des CFA par les OPCO ;
- Retard de versement des aides aux employeurs ;
- Incertitude dans certains secteurs soumis au pass sanitaire.

Déficit du système de financement de France compétences :

- 2020 : 4,6Md€
- 2021 : 3,2Md€
- 2022 : 5,9Md€
- 2023 : 2,1Md€
- Différentes mesures d'économies ont été prises au national pour réduire le deficit.

Les freins constatés pouvant expliquer une défiance ou la rupture des contrats

Posture et savoirs de base des apprentis :

-pré requis de base ;
-méconnaissance des métiers envisagés ;
-posture et motivation selon temps en CFA ou en entreprise.

Qui peut aider les jeunes :

- Les CFA (14 missions du CFA, dont accompagnement des jeunes) ;
- Les acteurs du SPE ;
- Les branches professionnelles.

Formation des maitres d'apprentissage :

L'employeur doit permettre au MA de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le CFA.

Il veille à ce que le MA bénéficie de formation lui permettant d'exercer correctement sa mission.

Des formations existent et peuvent être prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

Non versement des aides employeurs :

Préalables au versement automatique des aides de l'Etat aux contrats éligibles :

- Dépôt du contrat auprès de son OPCO ;
- Effectuer sa DSN tous les mois.

Pour les aides régionales :

- Demande à effectuer auprès de la CTM.

Non versement des salaires à l'apprenti

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Entreprises,
De la Concurrence, de la Consommation,
Du Travail et de l'Emploi

Merci pour votre écoute

Mercredi 30 avril 2025